



**NATIONS  
UNIES**

**EP**

UNEP(DEPI)/MED BUR.85/2



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES  
POUR L'ENVIRONNEMENT  
PLAN D'ACTION POUR LA  
MÉDITERRANÉE**

16 mars 2018

Français  
Original : anglais

Quatre-vingt-cinquième réunion du Bureau des Parties contractantes  
à la Convention pour la protection du milieu marin  
et du littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles

Athènes (Grèce), 18-19 avril 2018

**Point 2 de l'ordre du jour : adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux**

**Ordre du jour provisoire annoté**

Par souci d'économie et de protection de l'environnement, le présent document a été imprimé en nombre limité. Les participants sont priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

## Ordre du jour provisoire annoté

### Introduction

1. Conformément à l'alinéa 2 de l'article IV du mandat du Bureau et en consultation avec la Présidente et les membres du Bureau, la quatre-vingt-cinquième réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles se tiendra les 18 et 19 avril 2018 à Athènes (Grèce).
2. Les documents de la réunion seront disponibles en anglais et en français. Conformément à la pratique établie, les documents d'avant-session ne seront pas distribués sur papier. Les participants sont invités à les télécharger sur leur ordinateur avant la tenue de la session.
3. L'ordre du jour provisoire annoté ci-après a été établi par le secrétariat afin de faciliter les débats.

### **Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion**

4. Mme Klodiana Marika, Présidente du Bureau, ouvrira la réunion le 18 avril 2018 à 9 h 30.

### **Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux**

<b>Documents de travail</b>	UNEP(DEPI)/MED BUR.85/1 UNEP(DEPI)/MED BUR.85/2
-----------------------------	--

5. Le règlement intérieur des réunions et des conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles s'appliquera *mutandis mutandis* à la réunion.
6. La réunion examinera et adoptera l'ordre du jour provisoire établi par le secrétariat en consultation avec la Présidente du Bureau, tel qu'il figure dans le document UNEP(DEPI)/MED BUR.85/1, avec les annotations figurant dans le présent document.
7. Le Bureau devrait examiner tous les points de l'ordre du jour durant sa réunion, qui durera deux jours et qui devrait être close le 19 avril 2018 à 18 heures, à l'issue de l'adoption des conclusions et des recommandations.
8. Conformément à la pratique et à l'article VII du mandat du Bureau, la version finale du rapport, établie par le secrétariat, sera très succincte et distribuée par voie électronique aux points focaux des Parties contractantes au plus tard dans le mois suivant la réunion.

### **Point 3 de l'ordre du jour : Rapport d'activité pour la période janvier-mars 2018**

<b>Documents de travail</b>	UNEP(DEPI)/MED BUR.85/3 UNEP(DEPI)/MED BUR.85/4
<b>Document d'information</b>	UNEP(DEPI)/MED BUR.85/Inf.4

9. M. Gaetano Leone, Coordonnateur, présentera le « Rapport du secrétariat sur l'état d'avancement des activités menées durant la période janvier-mars 2018 (UNEP(DEPI)/MED BUR.85/3), ainsi que la version mise à jour du « Rapport du secrétariat sur l'état d'avancement de l'application des décisions de la dix-neuvième session de la Conférence des Parties » (UNEP(DEPI)/MED BUR.85/4).
10. Les « Rapports des trente-troisième et trente-quatrième réunions du Comité exécutif de coordination » figurent dans le document UNEP(DEPI)/MED BUR.85/Inf.4, à toutes fins utiles.

11. Les membres du Bureau sont priés de prendre note des avancées réalisées dans la mise en œuvre des activités et de s'exprimer à ce sujet, ainsi que de conseiller le secrétariat, conformément au mandat du Bureau.

**Point 4 de l'ordre du jour : Rapport du secrétariat sur les questions financières et administratives**

<b>Document de travail</b>	UNEP(DEPI)/MED BUR.85/5
----------------------------	-------------------------

12. Le secrétariat fera le point sur la situation financière, qui figure dans le « Rapport du secrétariat sur les questions financières et administratives » (UNEP(DEPI)/MED BUR.85/5), afin de recueillir les observations et les recommandations des membres du Bureau concernant l'état des contributions, les questions relatives au personnel, les questions administratives et la communication d'informations dans le cadre des services de conseil.

**Point 5 de l'ordre du jour : Questions spécifiques**

<b>Document de travail</b>	UNEP(DEPI)/MED BUR.85/6
----------------------------	-------------------------

13. Le Coordonnateur présentera le « Rapport du secrétariat sur les questions spécifiques » (UNEP(DEPI)/MED BUR.85/6).

14. Le Bureau sera invité à examiner les questions suivantes :

**a) Ratification de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles**

15. Le Coordonnateur fera le point sur les questions relatives à la ratification de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles. Le Bureau devrait réfléchir aux moyens de continuer à promouvoir la ratification de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles.

**b) Élaboration d'accords avec les pays hôtes pour les centres d'activités régionales**

16. Le Coordonnateur fera le point sur l'accord avec le pays hôte de chaque centre d'activités régionales, les avancées réalisées depuis la réunion précédente du Bureau et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du modèle général.

17. Le Bureau sera invité à se pencher sur la question et à donner des orientations concernant la voie à suivre pour établir une liste de dispositions communes de référence à appliquer, conformément à la décision IG.23/3 sur la gouvernance : « *Les Parties contractantes [...] exhortent l'Unité de coordination, en consultation avec les Parties contractantes qui accueillent les Centres d'activités régionales, à trouver et à proposer, sous la conduite du Bureau, les moyens d'adresser une liste de dispositions communes de référence à appliquer, en tenant compte des spécificités de chaque Centre, en vue d'une discussion et d'un éventuel accord par les Parties contractantes lors de leur vingt et unième réunion* ».

**c) Réunion des point focaux thématiques pour les aires spécialement protégées et la diversité biologique**

18. Le Coordonnateur présentera les échéances et le processus concernant l'organisation d'une réunion des points focaux thématiques pour les aires spécialement protégées et la diversité biologique pour l'exercice biennal 2018-2019, comme suite à la décision IG.23/3 sur la gouvernance. Le Bureau devrait examiner la question et donner des orientations à ce sujet.

**d) Comité de respect des obligations**

19. Le secrétariat fera le point sur l'application de la décision IG.23/1 (Modèle de rapport révisé pour l'application de la Convention de Barcelone pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses protocoles) et de la décision IG.23/2 (Résultats des travaux menés par le Comité

de respect des obligations pour l'exercice biennal 2016-2017). Le Bureau devrait examiner les progrès réalisés et donner des orientations.

**e) Coopération et partenaires**

20. Le secrétariat présentera au Bureau le bilan des activités menées pour contribuer à l'amélioration de la gouvernance et de la coopération régionales et pour établir des partenariats et les renforcer, afin d'accroître les effets du système formé par le Plan d'action pour la Méditerranée et la Convention de Barcelone.

21. Conformément à la décision IG.19/6 (Coopération et partenariat PAM/société civile), le Coordonnateur présentera aux membres du Bureau un point sur l'évaluation de la candidature posée par « OceanCare » en vue d'obtenir une accréditation en tant que partenaire du Plan d'action pour la Méditerranée, afin que le Bureau l'examine et donne son aval.

**f) Processus d'établissement du Rapport sur l'état de l'environnement et du développement**

22. Le secrétariat présentera au Bureau un point sur le processus et les échéances concernant l'établissement du Rapport 2019 sur l'état de l'environnement et du développement. Il sera également fait mention des liens avec l'élaboration de l'étude prospective sur l'environnement et le développement en Méditerranée à l'horizon 2050. Le Bureau souhaitera peut-être donner son avis concernant la voie à suivre pour chacun de ces processus.

**g) Évaluation des stratégies régionales et des plans d'action prévus dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée**

23. Le Coordonnateur présentera ce point de l'ordre du jour, invitant le Bureau à examiner le processus et les échéances concernant l'évaluation des stratégies régionales et des plans d'action prévus dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée, ainsi que l'en ont chargé les Parties contractantes. Ces évaluations comprennent l'examen à mi-parcours de l'application de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025, l'évaluation à mi-parcours du Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée, l'évaluation indépendante de l'application de la Stratégie à moyen terme et l'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre des plans d'action nationaux.

24. Durant l'examen, l'accent sera mis sur le calendrier des évaluations à mi-parcours de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025, du Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée et des plans d'action nationaux dans le cas où les décisions de la Conférence des Parties sur ce sujet invitaient à fournir des éclaircissements.

25. Le Bureau sera invité à donner son avis et des orientations concernant la voie à suivre.

**h) Sensibilisation, information et communication**

26. Le Coordonnateur fera rapidement le point sur les activités menées en matière d'information et de communication et sur les plans prévus dans ce domaine pour l'exercice biennal à venir. Il sera fait mention du processus de mise à jour de la stratégie de communication du Plan d'action pour la Méditerranée du PNUE.

27. Le Bureau sera invité à donner son avis et à formuler des observations sur le sujet, ainsi qu'à donner des conseils pour accroître les effets du système formé par le Plan d'action pour la Méditerranée et la Convention de Barcelone, ainsi que pour mieux le promouvoir.

**i) Préparatifs de la vingt et unième session de la Conférence des Parties**

28. Le Coordonnateur présentera brièvement ce point de l'ordre du jour, invitant les membres du Bureau à examiner la question et à donner des orientations dès la phase initiale des préparatifs de la vingt et unième session de la Conférence des Parties.

29. Le membre du Bureau représentant l'Italie, pays qui accueillera la vingt et unième session de la Conférence des Parties, communiquera des informations préliminaires concernant l'organisation de la manifestation.

**Point 6 de l'ordre du jour : Calendrier des réunions et des manifestations, y compris la date et le lieu de la quatre-vingt-sixième réunion du Bureau**

<b>Document d'information</b>	UNEP(DEPI)/MED BUR.85/Inf.3
-------------------------------	-----------------------------

30. Le Bureau sera invité à prendre une décision concernant la proposition de tenir sa quatre-vingt-sixième réunion les 6 et 7 novembre 2018 à Athènes (Grèce).

31. La version actualisée du calendrier provisoire des réunions et grandes manifestations internationales du Plan d'action pour la Méditerranée du PNUE figure dans le document UNEP(DEPI)/MED BUR.85/Inf.3.

**Point 7 de l'ordre du jour : Questions diverses**

32. Le Bureau examinera toute autre question soulevée par ses membres.

**Point 8 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations**

<b>Document de travail</b>	UNEP(DEPI)/MED BUR.85/7
----------------------------	-------------------------

33. Le secrétariat présentera pour adoption une série de conclusions et de recommandations élaborées conformément à l'article VII du mandat du Bureau.

**Point 9 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion**

34. La Présidente du Bureau devrait clôturer la réunion le jeudi 19 avril 2018 à 18 heures.

**CALENDRIER**

<b>Mercredi 18 avril 2018</b>			
<b>Horaire</b>	<b>Point de l'ordre du jour</b>		<b>Documents</b>
9 h 30 – 9 h 45	1. Ouverture de la réunion 2. Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux	Présidente du Bureau	UNEP(DEPI)/MED BUR.85/1 UNEP(DEPI)/MED BUR.85/2
9 h 45 – 10 h 30	3. Rapport d'activité pour la période janvier-mars 2018	Secrétariat	UNEP(DEPI)/MED BUR.85/3 UNEP(DEPI)/MED BUR.85/4 UNEP(DEPI)/MED BUR.85/Inf.4
10 h 30 – 11 h 15	4. Rapport du secrétariat sur les questions financières et administratives	Secrétariat	UNEP(DEPI)/MED BUR.85/5
11 h 15 – 12 h 30	5. Questions spécifiques	Secrétariat	UNEP(DEPI)/MED BUR.85/6
12 h 30 – 14 heures	<i>Pause déjeuner</i>		
14 heures – 17 heures	5. Questions spécifiques ( <i>suite</i> )	Secrétariat	UNEP(DEPI)/MED BUR.85/6
<b>Jeudi 19 avril 2018</b>			
9 h 30 – 11 h 30	5. Questions spécifiques ( <i>suite</i> )	Secrétariat	UNEP(DEPI)/MED BUR.85/6
11 h 30 – 12 h 30	6. Calendrier des réunions et des manifestations, y compris la date et le lieu de la quatre-vingt-sixième réunion du Bureau  7. Questions diverses	Secrétariat	UNEP(DEPI)/MED BUR.85/Inf.3
12 h 30 – 15 heures	<i>Pause déjeuner prolongée (élaboration du projet de liste des conclusions et recommandations pour adoption)</i>		
15 heures – 17 h 30	8. Conclusions et recommandations	Secrétariat	UNEP(DEPI)/MED BUR.85/7
17 h 30 – 18 heures	9. Clôture de la réunion	Présidente du Bureau	